La crise financière et monétaire mondiale: conséquences sur l'économie de l'Union européenne

1998/2194(INI) - 03/12/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH (PSE, D) sur la crise financière mondiale, le Parlement européen exprime son inquiétude quant au fait que la Commission ne prendrait pas suffisamment au sérieux les menaces sur l'économie européenne. Les répercussions de la crise sur le niveau du chômage dans certains secteurs rendent la prise de mesures au niveau européen incontournable. Le Parlement demande que des mesures soient prises pour maintenir le niveau de la demande et souhaite que l'on étudie les possibilités d'accroître substantiellement les budgets destinés aux investissements au niveau européen. Afin de préparer l'Europe à toute détérioration future du climat économique, le Parlement demande l'élaboration rapide d'un plan d'action. Pour ce qui touche à la dimension internationale de la crise, le Parlement considère que le secteur financier brésilien jouera un rôle stratégique et conditionnera le développement futur. C'est pourquoi il demande avec insistance au FMI d'apporter un soutien à la devise brésilienne. Les mesures à prendre doivent inclure les initiatives internationales ayant pour but de soulager la dette du Brésil. Le Parlement souligne également la nécessité d'aider la Russie à surmonter sa situation financière, économique et sociale. Dans le futur, le Parlement considère que des efforts plus importants devront être faits en terme de prévention des crises. Cela nécessite une réforme radicale du système financier international, réforme visant à l'introduction d'un mécanisme de régulation international et de supervision des transactions financières. Parmi les demandes prioritaires formulées par le rapport, on notera celle qui consisterait à accroître la transparence des opérations sur les marchés, à adopter des codes de conduite auxquels chacun s'engage à souscrire et à organiser une surveillance plus étroite du respect de ces règles. Le Parlement insiste aussi pour que l'on améliore la manière dont les organisations, tant nationales qu'internationales, gèrent les crises. Afin d'éviter que les investisseurs, se fiant à ce que les autorités publiques viendront à leur secours, ne prennent des risques inconsidérés, le Parlement en appelle à une nouvelle approche dans le cadre de laquelle le secteur privé serait activement et financièrement impliqué dans la résolution des crises. Le Parlement considère encore qu'il est nécessaire de réformer substantiellement les institutions financières internationales. Il faudrait notamment modifier les structures du FMI afin de transformer cette institution en organe politique disposant d'un pouvoir de décision, créer un "Comité de sécurité économique" placé sous les auspices des Nations unies, qui adopterait une approche plus équitable des intérêts des pays développés et de ceux des pays pauvres et intégrer les échanges financiers dans une nouvelle série de négociations de l'OMC. Il demande enfin que l'on accroisse les ressources du FMI afin de venir en aide aux pays lourdement endettés. La plénière a supprimé le paragraphe 13 du rapport qui estimait que "les contrôles sur les capitaux n'offrent pas une solution à long terme". De même, le Parlement en appelle à un renforcement des investissements publics et privés dans l'économie européenne pour stimuler une croissance durable et l'emploi.